

**ARRÊTÉ 2019-168 TEMPORAIRE RÈGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT IMPASSE DES JARDINS
À L'OCCASION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

LE MAIRE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande formulée par l'entreprise SIORAT, pour l'exécution de travaux de voirie pour le compte de la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole ;

Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules sur un tronçon de l'impasse des Jardins, **du lundi 16 septembre à 7^h00 au vendredi 27 septembre 2019 à 17^h00**, en fonction de l'avancement du chantier, à l'occasion de travaux de voirie ;

ARRÊTE :


ARTICLE 1 : La circulation des véhicules, sur un tronçon de l'impasse des Jardins, compris dans l'emprise et aux abords des travaux, sera interdite à tous les véhicules, sauf riverains et véhicules de secours, **du lundi 16 septembre à 7^h00 au vendredi 27 septembre 2019 à 17^h00**, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules dans l'emprise des travaux sera interdit, **du lundi 16 septembre à 7^h00 au vendredi 27 septembre 2019 à 17^h00**, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 3 : Des panneaux de type KC 1 « **ROUTE BARREE Akm** » seront apposés de part et d'autre aux accès à cette portion de voie communale.

ARTICLE 4° : Monsieur le Maire de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 5 septembre 2019

Le Maire,

Jean Paul DURET.

Publié en Mairie le ...6.09.2019.....